

Madame GUENOT Marie-France
37 Route de Vesoul

(12)

52500 FAYL-BILLOT

à

Monsieur Le Commissaire Enquêteur
Mairie

52500 TORNAY

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, je porte à votre connaissance les points ci dessous concernant l'enquête public du parc Éolien " Sud Vannier".

1) Arguments Biodiversité

6 Éoliennes de ce parc sont implantées à moins de 100 m d'une lisière forestière ce qui est contraire aux recommandations de SRE Champagne Ardennes qui préconise une distance de 200 m de tout massif forestier (mai 2012).

Cette prescription avait d'ailleurs été émise par DRE 91 en 2007.

Il n'est pas acceptable de demander aux agriculteurs de prévenir l'exploitant avant la fauche d'une parcelle pour que celui-ci arrête les éoliennes.

Il n'est prévu aucune sanction en cas de manquement à cette clause de sauvegarde de l'avifaune.

2) Arguments paysagers.

Les panoramas sont faits à partir d'un point fixe. Ce n'est pas la réalité du quotidien. Les personnes se déplacent et ont ainsi une vision globale depuis plusieurs points de vue.

Les documents présentés (p. 211 et suivantes) ne tiennent pas compte de la présence réelle des éoliennes. La notion de perception visuelle n'apparaît pas, donc le ressenti d'encercllement sera bien plus important.

Le projet du parc éolien "Sud Tannier" s'insère dans un territoire comportant 6 projets de parcs distants de moins de 12 km totalisant 68 éoliennes. La distance inter-parc entraîne un mitage de l'ensemble du territoire alors que le but de la ZDE en 2009 était de l'éviter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de mes sentiments respectueux

A Fayol. Billot le 03/05/2019

